VAUCLUSE.FR

Le Département recrute 100 assistants familiaux

Dans le Vaucluse, 500 enfants sont actuellement accueillis par des assistants familiaux au titre de l’Aide Sociale à l’Enfance. Fragilisés au sein de leur propre famille, ces enfants sont ainsi confiés à des adultes formés et qui reçoivent par ailleurs un agrément du Département. Un accompagnement dans un environnement de qualité pour les guider et être à leurs côtés dans leur vie quotidienne.

Le rôle d’un assistant familial

Qui peut être assistant familial ?

Tous ceux qui ont envie de s’engager auprès d’un enfant dans la durée, qui ont une ouverture d’esprit et sont en capacité
de travailler en équipe. Une personne en couple avec ou sans enfant, homme ou femme seul(e). Ce métier exige une disponibilité, une présence au quotidien et d’importantes qualités humaines. Il est nécessaire de disposer d’une chambre pour l’enfant.

Et si vous deveniez famille d’accueil !
L’assistant familial accueille à son domicile et accompagne des enfants ou des jeunes adultes de moins de 21 ans en difficulté familiale, pour des périodes d’une durée variable. Un mode d’accueil que le Département souhaite favoriser en recrutant 100 assistants familiaux.

Publié le 03 janvier 2023

Accompagner vers l’autonomie : l’assistant familial doit accompagner chaque enfant à grandir, en favorisant son épanouissement et son autonomie. Ce métier requiert à la fois une grande disponibilité, mais aussi du « bon sens », du sang-froid, une faculté d’adaptation, une autorité réelle et bienveillante.

›

Offrir des conditions de vie apaisées et apaisantes : les enfants confiés ont besoin de vivre dans un environnement stable, sécure, et ouvert sur l’extérieur. L’assistant familial peut être confronté à des moments difficiles dans la prise en charge de l’enfant. Il doit être en capacité de solliciter de l’aide et pourra compter sur l’accompagnement des services du Département. Il doit aussi préparer son propre entourage (conjoint, enfants…) à l’arrivée d’un nouveau venu, qui doit être accueilli avec plaisir.

›

Maintenir le lien avec la famille de l’enfant : nourrisson, petit enfant, adolescent ou jeune adulte… Celui ou celle que l’on accueille, garde le plus souvent un lien avec sa famille. L’assistant familial est amené à la rencontrer, à favoriser ce lien (visites, appels téléphoniques…) dans le respect des décisions prises pour l’enfant.

›

Vaucluse
Chargement...

.

Un métier à part entière

L’assistant familial est recruté en CDI (contrat à durée indéterminée) par le Département. La rémunération démarre à 1 850 euros nets mensuels pour l’accueil d’un seul enfant. Elle comprend les frais engagés pour l’enfant confié. Elle offre également une affiliation à la Sécurité sociale et aux caisses de retraite ainsi qu’un régime fiscal favorable. Le salarié bénéficie aussi des droits aux congés payés qui sont à organiser selon l’intérêt de l’enfant.
Au cours de sa carrière, si les conditions sont réunies, l’assistant familial peut accueillir simultanément jusqu’à 3 enfants et percevoir une rémunération en proportion. L’assistant familial est soutenu par le Département qui assure la formation, la rémunération et le soutien attentif dont a besoin ce professionnel dans ses missions.

Les avantages liés à la profession

En qualité de salariés du département, ils bénéficient d’avantages tels que :

Une formation continue

Obligatoire, elle s’effectue en deux phases, dans le cadre d’un accompagnement professionnel en lien avec les services du Département : le service des modes d’accueil, au sein de la Direction Enfance Famille, ainsi que l’Aide Sociale à
l’Enfance (ASE).
Une première session, d’une durée de 60 heures, se déroule avant que les assistants familiaux commencent à travailler. L’occasion de découvrir les services avec lesquels le futur salarié va travailler, de rencontrer d’autres professionnels, mais aussi de disposer d’un socle de connaissances théoriques.
En cours d’emploi, une formation de 240h est dispensée pendant deux ans, à raison de deux jours par mois. Cette session permet de d’actualiser les connaissances acquises et de favoriser des échanges réguliers. Elle donne aussi la possibilité de présenter, sur la base du volontariat, le Diplôme d’État d’Assistant Familial.

Comment présenter sa candidature ?

Pour exercer, le candidat passe par deux étapes :

Prestations d’action sociale : participation employeur à la mutuelle, chèques vacances, cadeau de Noël pour les
enfants du personnel et autres prestations d’action sociale,

›

›Prime annuelle de fin d’année

›Assurance,

›Protection fonctionnelle,

›Accès au portail des agents du Département en extranet et attribution d’une adresse mail professionnelle.

.

Pour tout renseignement, composez le 06 42 97 18 48.

L’agrément
Tout postulant doit d’abord assister à une réunion d’information, pour comprendre les enjeux du métier, les
contraintes et les possibilités. Puis il doit déposer un dossier, qui fournit des renseignements précis sur sa situation personnelle et familiale. La maîtrise du français à l’oral et des conditions de santé favorables sont indispensables. Une évaluation psycho-sociale est effectuée par le service Agrément Familial du Département de Vaucluse. Dans un délai
de quatre mois maximum, l’agrément peut être accordé par la Présidente du Département. Il est valable 5 ans et fixe le nombre d’enfants pouvant être accueillis par l’assistant familial.

›

Le recrutement
L’agrément accordé, l’assistant familial effectue une demande d’emploi auprès de la Présidente du Département (Pôle Solidarités, Direction de l’Enfance et de la famille - Service des Modes d’Accueil 6, boulevard Limbert. CS 60 517.
84908 Avignon Cedex 9). Le candidat envoie un curriculum vitæ, une lettre de motivation et la copie de son agrément. Pour postuler, le permis B et un véhicule sont indispensables.

›

Hôtel du Département
Rue Viala - CS 60516

84909 Avignon Cedex 09
04 90 16 15 00

Département de Vaucluse

.